



## **AVIS PUBLIC**

### **APPEL D'OFFRES**

#### **Fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

La Municipalité de Saint-Boniface, située en Mauricie, procède à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en architecture en incluant l'ingénierie (structure, mécanique, électrique et civil) pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville. Ce mandat s'inscrit dans le *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les items après les plans et devis seront octroyés conditionnellement à l'obtention de l'aide financière et du règlement d'emprunt.

Les firmes intéressées devront faire parvenir leur soumission à la Municipalité de Saint-Boniface, sous enveloppe scellée, clairement identifiée et portant la mention « Appel d'offres #23-00422- Réaménagement de l'Hôtel de Ville » **avant 10 h 00, le mardi 27 juin 2023**. Celles-ci devront être déposées à l'adresse suivante :

#### **Municipalité de Saint-Boniface**

155, rue Langevin

(L'Hôtel de Ville est temporairement localisé dans les locaux de la bibliothèque)  
Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0

Les documents nécessaires à la préparation et au dépôt de la soumission sont disponibles en ligne sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) au [www.seao.ca](http://www.seao.ca) au numéro de référence 23-00422.

Seules les firmes **ayant un établissement au Québec** sont admissibles à soumissionner.

Tout Soumissionnaire qui désire obtenir des renseignements additionnels ou qui trouve des ambiguïtés, oublis, contradictions ou doutes sur la signification du contenu du présent document doit soumettre ses questions, par courriel, au mandataire de la Municipalité :

#### **Techni-Consultant inc.**

David Lafontaine, T.P., président

[david.lafontaine@techni-consultant.com](mailto:david.lafontaine@techni-consultant.com)

La Municipalité de Saint-Boniface ne s'engage à n'accepter ni le meilleur pointage final ni aucune des soumissions reçues, ni encourir aucune obligation ou aucuns frais envers les soumissionnaires.

**Donné à Saint-Boniface, ce 2 juin 2023.**

**Francis Baril, directeur général  
Municipalité de Saint-Boniface**